

SOCIÉTÉ

Interview avec Abdelatif Fekkek

«La politique d'immigration à l'initiative du Roi du Maroc fut une «thérapie de choc sur la scène internationale»

1 an déjà que le Maroc faisait l'annonce de la mise en place d'une nouvelle politique migratoire qui serait «humaniste et en phase avec les droits de l'Homme», selon les propos mêmes de sa Majesté le Roi Mohammed V. Où en est-on avec cette politique migratoire ? Quel regard peut-on porter sur cette 1re année ? Quels sont les efforts à déployer concernant la gestion migratoire du Maroc, surtout à travers le prisme de ce que le Roi Mohammed VI a appelé «capital immatériel» dans son dernier discours de la fête du trône ? Telles sont les questions que le professeur Abdelatif Fekkek aborde dans cette interview à Al Bayane. Les propos.

Al Bayane: Il y'a de cela un an, le Maroc mettait sur pieds une nouvelle politique migratoire dont l'écho a résonné sur la scène internationale. Un an après l'entrée en vigueur de cette nouvelle politique, quel état des lieux faites-vous professeur de cette politique?

Pr. Abdelatif Fekkek : En effet, la politique d'immigration à l'initiative du Roi du Maroc fut une «thérapie de choc sur la scène internationale», mais le gouvernement actuel n'a retenu que «le choc» de la régularisation de l'immigration, pas la «thérapie» de la vision du Royaume du Maroc vers l'Afrique. Le ministère de tutelle en charge de cette question n'a pas de politique de l'immigration pour l'Afrique et encore moins pour les RME depuis 50 ans d'immigration des Marocains dans le monde. Au Maroc, jusque-là, le ministère marocain en charge de ces questions n'a pas de vision claire, il travaille «en vrac» sans vision du lendemain. Le discours actuel affiché par le Ministère de tutelle et sa diffusion mettent l'accent sur la logique des cadres légaux mis en œuvre selon les motifs d'immigration avant d'illustrer que la politique de l'immigration joue sur deux leviers fondamentaux : la politique sans visas et la politique de surveillance de l'immigration (en transit au Maroc) vers l'Europe selon les accords avec l'Europe (accord de Barcelone II). Une politique contradictoire où il n'y a ni politique de fermeté, ni politique d'humanité. Elle comporte des risques et des défis d'avenir à la fois pour le Maroc et l'Afrique.

En dehors du respect des conventions Internationales, y'a-t-il une valeur ajoutée du Maroc, en ce qui concerne la gestion de l'immigration ?

Vous avez parfaitement raison. Il ne suffit pas de régulariser une situation de fait sociologique et politique (de facto) qui dure depuis dix ans. La valeur ajoutée, c'est que l'Etat doit aider les immigrés africains à s'installer, à se former, à bénéficier de l'INDH, des services médicaux, des microcrédits,

dés pépinières d'entreprises, de l'emploi etc.... Ca c'est de la valeur ajoutée politique du ministère de tutelle pour le capital immatériel de la matière grise, en provenance de l'Afrique dans l'intérêt général du Maroc.

Comment la coopération Sud-Sud peut-elle être utilisée au profit de la politique migratoire marocaine et vice-versa ?

La coopération Sud-Sud et la politique migratoire ne sont possibles qu'à partir d'une définition d'une politique africaine de l'immigration pour éviter «l'immigration choisie ou subie» à l'Américaine, à la canadienne et aujourd'hui à la française depuis l'arrivée de Sarkozy en 2007. La politique de maîtrise des flux migratoires ne saurait désormais se concevoir en dehors du cadre de coopération et de co-développement Sud/Sud, bénéfique pour le partenariat des pays et la mise en place des Partenariat Public/Privé (PPP).

Apport de la culture Africaine, la fraîcheur de l'immigration, les valeurs de travail, de stabilité, la pression sur le marché du travail, la création d'entreprises, l'esprit entrepreneurial des africains, constitue ce que la Banque Mondiale appelle «capital immatériel» et qui a été mis en valeur par le Discours Royal de la Fête du Trône du 30 Juillet 2014. Le «capital immatériel» vise à mesurer la valeur économique de tous les constituants importants de l'entreprise dont le bilan ne parle pas et dont le PIB et PNB ne parlent pas. Ce concept s'impose en ce moment comme un outil incontournable de mesure de la vraie richesse des organisations, des institutions démocratiques et du pays.

A la différence de la politique de l'immigration en dents de scie en France, au Royaume du Maroc, le cœur du projet du Roi Mohammed VI en matière d'immigration est de reconnaître l'intérêt pour le pays et pour les pays d'origine d'autoriser un certain nombre d'immigrés à s'installer en Maroc en régularisant leur situation administrative, tout en exigeant de ceux-ci qu'ils respectent nos valeurs et en maîtrisant l'ampleur des flux migratoires.

Le Maroc qui doit rester un pays ouvert à l'immigration africaine dans une logique d'une politique Sud/sud, doit honorer sa tradition d'accueil des personnes persécutées par la crise économique en Afrique. Il ne peut que s'enrichir de l'apport des populations étrangères, comme l'a montré toute son histoire depuis plus de 12 siècles de monarchie. Par contre, cette immigration africaine doit être compatible avec les capacités d'accueil et les grands équilibres sociaux du Royaume du Maroc. C'est ce que Sa Majesté Mohammed VI appelle dans son Discours du Trône en date du 30 juillet 2014, «le capital immatériel».

Justement dans son discours à l'occasion de la fête

du trône, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a mis l'emphase sur la notion de capital immatériel, comme levier pour une économie marocaine prospère. En quoi les subsahariens établis au Maroc peuvent-ils contribuer dans ce capital Immatériel ? Il faudrait entendre par Capital Immatériel, l'ensemble des actifs immatériels de l'entreprise : des actifs identifiables séparément et qui participent à la rentabilité présente et future, mais dont la valeur n'apparaît pas au bilan.

Le Capital Immatériel est non seulement la richesse de l'entreprise «qu'on ne voit pas au bilan»..., mais aussi une richesse symbolique (non apparente) pour le Maroc, qui n'a pas de coût mesurable, mais a une valeur démonétisée. D'après les chiffres de la Banque Mondiale, le Maroc est doté d'un fort capital immatériel représentant près de 75 % de sa richesse globale en 2005, soit 712 milliards de dollars pour une richesse totale de 955 milliards. Un résultat qui se rapproche des 80 % affichés par les pays riches de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique).

Dans son discours, le Roi Mohammed VI annonce vouloir intégrer «les valeurs globales du capital immatériel du Maroc entre 1999 et fin 2013 dont le capital historique, culturel, humain et social, la qualité de vie, ou encore l'environnement, il semble plus s'inspirer des travaux de la B.M sur cette notion nouvelle que reprendre la stricte définition proposée par l'institution internationale. L'intention est claire, l'approche méthodologique est à trouver pour comprendre pourquoi, le Royaume du Maroc est très riche, mais les marocains et les immigrés africains sont très pauvres. Sa Majesté a demandé au Conseil économique, social et environnemental de mener «une étude permettant de mesurer la valeur globale du Maroc durant la période 1999 et fin 2013, en tenant compte du «capital immatériel» du pays, espérant ainsi faire émerger une meilleure appréhension de la richesse du Maroc dans une perspective de lutte contre la pauvreté, la précarité, les «disparités sociales». Avec l'absence d'emploi au Maroc, comment peut-on résoudre le problème des immigrés de l'Afrique dans le cadre de la coopération et le co-développement entre le Maroc et l'Afrique ?

Un mot sur la conférence qu'organiserait prochainement l'Association Afrique-Culture (ACM) sur «la nouvelle politique migratoire marocaine : quel avenir pour les réfugiés et les immigrés au Maroc dans le cadre de la coopération sud-sud ?»

La conférence sera certainement la meilleure opportunité pour poser des questions sur la vision, de la politique de l'immigration du Maroc, les problèmes de l'emploi, de la formation de la création d'entre-



prises par les immigrés d'Afrique subsaharienne afin qu'ils soient capables de se prendre en charge. Mais ils ont besoin «d'un coup de mains», «pas d'un coup de pieds» une fois qu'on a régularisé leur situation administrative. «La Culture de l'immigration n'est pas un divertissement pour la politique électorale, c'est un investissement dans le capital immatériel, le sujet est très délicat à aborder dans les conférences et nécessite de «la Diplomatie Culturelle», disait Jérôme Clément.

Propos recueillis par Danielle Engolo

Bio-express

Le professeur Abdelatif Fekkek est directeur de Recherche de thèses à l'école Doctorale du Groupe ISCAE de Casablanca. Il est par ailleurs président du Groupe GEM, ex-Prof de Management à l'ISCAE (30 ans), ex-Prof-visiteur à Georgetown University Washington DC (3 ans) et Professeur à l'Université Internationale de Casablanca (UIC) (3 ans). Il possède un doctorat d'Etat en Sciences Économiques (Université Hassan II Casa 1998), un doctorat es Sciences de gestion (Paris IX Dauphine 85) et un doctorat en Sociologie Politique (Paris X Nanterre et EHESS Paris 76). Il est secrétaire Général de Maghreb+ (Spays), président du Rotary Club Californie Casablanca 2010 /2011/ Et vice-président de l'IMRI (Institut Marocain des Relations Internationales) Casablanca. Vice-président de MFAA (ex-Prof-visiteur aux USA Fullbrighters). Vice-président des médiateurs et de l'arbitrage internationaux formés par la Banque Mondiale (IFC) de l'AMEMA (Casa).